



Délibération n°753 SCoT – Modification n°8

Réunion du Comité Syndical du 12 Octobre 2022

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents : 37
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de votants : 39

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20221012-753-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2022

Convoqué le 28 septembre 2022, le conseil syndical s'est réuni le 12 octobre 2022 à 18h00, Salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7ème étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

109^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur José BELDA
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Alain CAZE
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Madame Chantal DROZDZ
Madame Catherine FROMAGE
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Monsieur André MAGNOUX
Madame Nathalie MARIN

Madame Danielle MISIC
Monsieur Jean-Michel ONDET
Madame Christine PACAUD
Monsieur Gilles PAULET
Madame Mina PERRIN
Monsieur Gilles PÉTEL
Madame Catherine PHAM
Monsieur Jean PICHON
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur François REPOLT
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gilles VESCOVI

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Alain DÉAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Yann GUILLEVIC

Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Michel LACROIX
Madame Christine LECHEVALLIER
Madame Christine MANDON
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Pierre PÉCOUL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Denis ROUGEYRON
Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Avaient donné pouvoir :

Mme Nathalie DOS SANTOS
Mme Christine LECHEVALLIER

à
à

M. Gérard GUILLAUME
M. Dominique ADENOT

SCoT – Modification n°8

Le SCoT a été approuvé il y a plus de 10 ans (novembre 2011) et a fait l'objet de 7 modifications afin de l'améliorer dans le respect du projet politique. Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne Communauté souhaitent aujourd'hui s'inscrire dans ce processus et notamment reconsidérer leurs zones d'activités communautaires et favoriser le maintien des surfaces en exploitation agricole ou espaces naturels.

Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne Communauté sont fortement sollicités pour des implantations d'activités à haute valeur ajoutée. Ces demandes, conjuguées avec l'élaboration des deux PLUI actuellement en cours, ont conduit les élus à remettre à plat leur stratégie économique et ainsi requestionner les équilibres et les polarités, réinterrogeant, de ce fait, les priorités d'aménagement et le type de développement souhaité.

Au-delà, le contexte du réchauffement climatique et la nécessité de produire un urbanisme plus vertueux font émerger le besoin d'une ville de courtes distances, de rapprocher les activités économiques des habitants. C'est notamment le cas des artisans qui doivent pouvoir retrouver, dans le cadre des «zones d'activités intercommunales d'intérêt local (ZACIL)», une place au plus près de leurs clients. Ces entreprises locales forment par ailleurs un tissu économique non délocalisable.

Le territoire est également une terre d'industrie et d'innovation, qui doit permettre à ses entreprises de se développer mais qui ambitionne également d'attirer de nouveaux emplois hautement qualifiés avec une offre foncière redéployée, tout en préservant les terres agricoles et les espaces naturels.

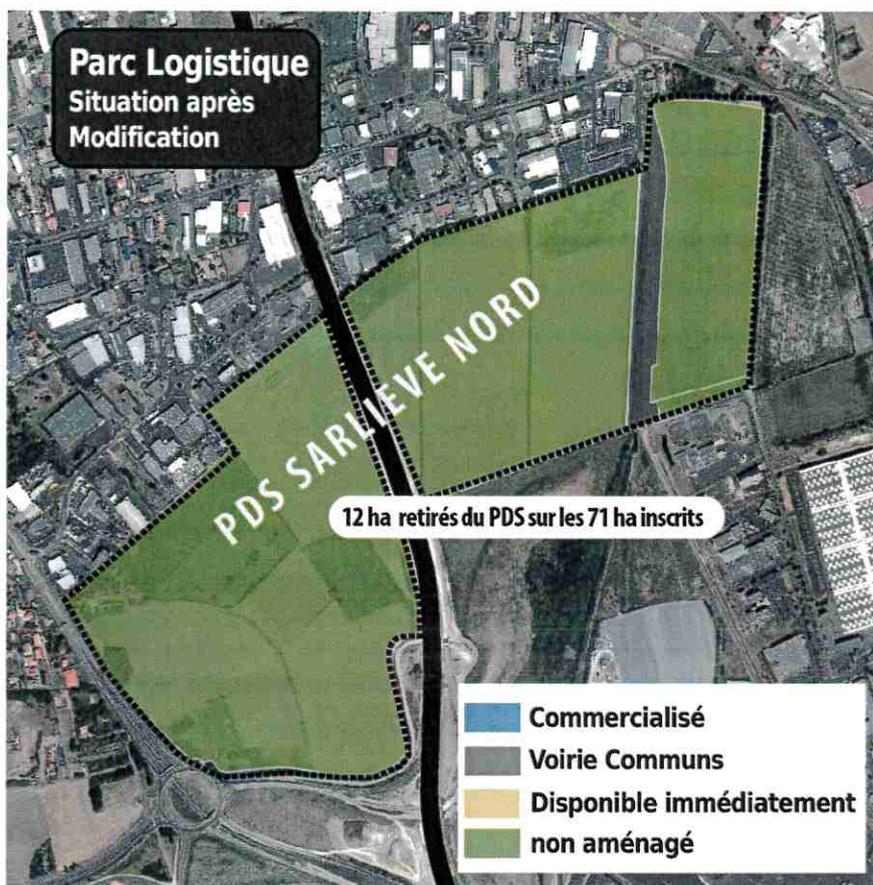
Le projet de modification n°8 du SCoT

La modification n°8 du SCoT vise à faciliter la mise en œuvre des évolutions de la politique économique de Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne Communauté qui se traduit par :

- La volonté de disposer d'un foncier économique stratégique immédiatement disponible d'une emprise de 12 ha d'un seul tenant, nécessitant la redéfinition du phasage du Parc de Développement stratégique (PDS) Parc Logistique situé sur les communes de Gerzat et Cébazat. Cette localisation offre une connexion logistique et une configuration topographique adaptées au projet d'installation d'une usine qui produira des pièces forgées à destination des secteurs stratégiques (médical, sécurité civile, automobile, industriel et aérospatial) avec, à terme, la création d'au moins 200 emplois directs sur le territoire.



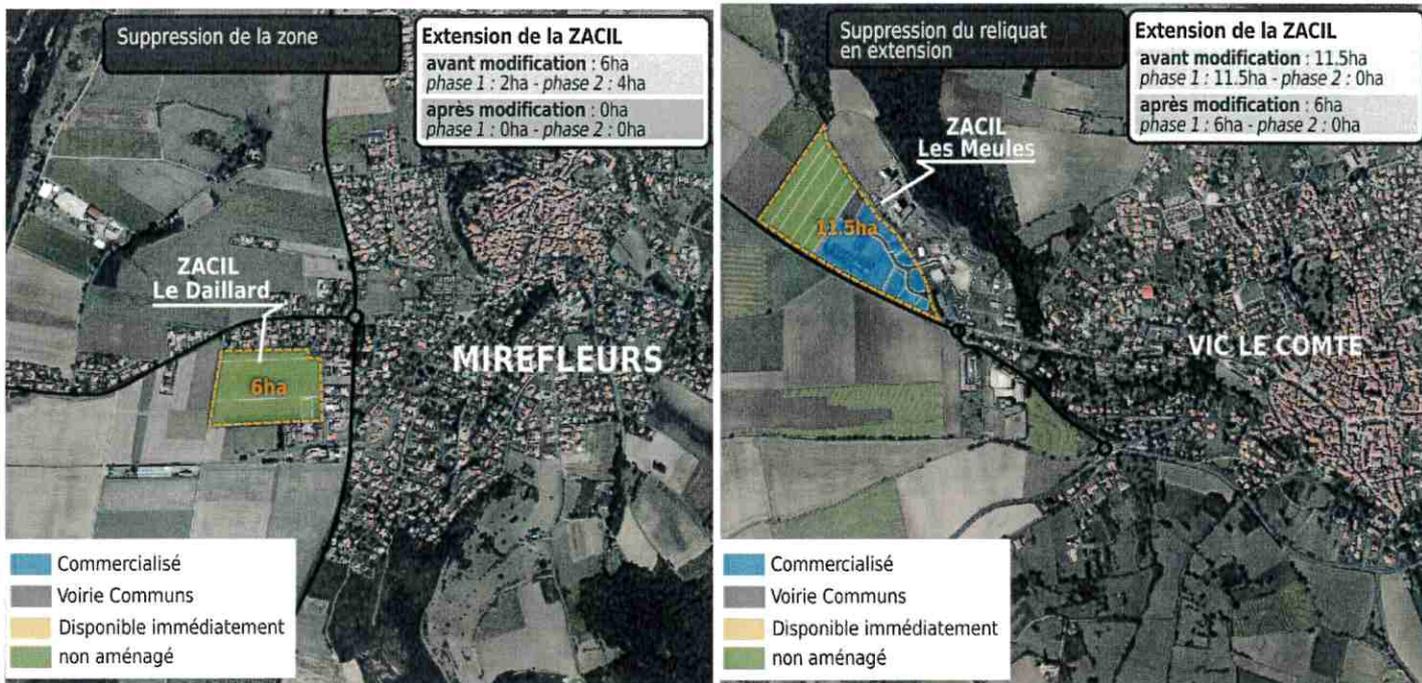
- Au-delà de déplacer 12 ha de la phase 2 à la phase 1 du Parc Logistique, et afin de ne pas déséquilibrer les phasages inscrits au SCOT sur l'ensemble des PDS, et de s'inscrire dans une recherche de diminution du foncier potentiellement urbanisable, 12 ha inscrits en phase 1 du PDS Sarliève Nord sont supprimés, au bénéfice de l'activité agricole.



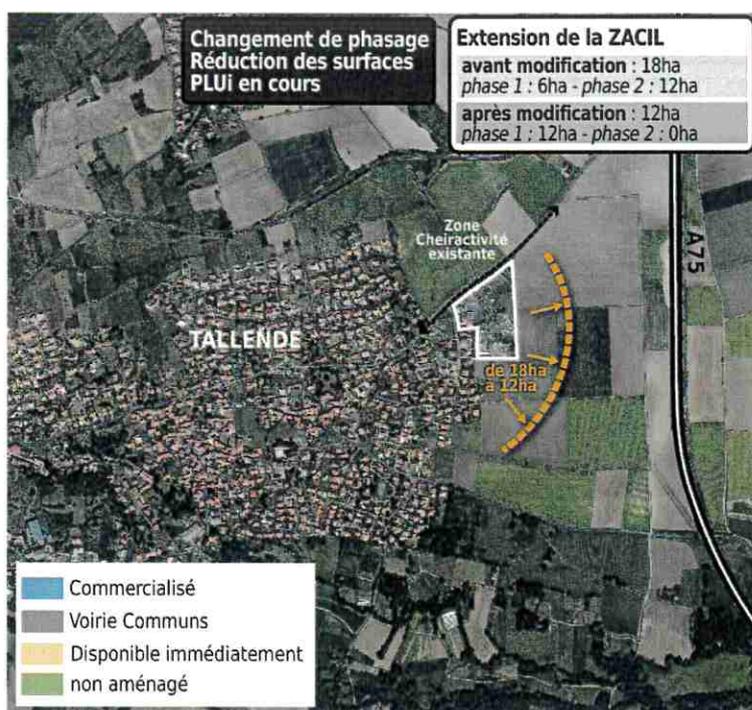
PDS Sarliève Nord

Parcs de Développement Stratégiques en vigueur							après modification			évolution		
EPCI	N°	Localisation	Vocation	Nombre d'hectares			Nombre d'hectares			Nombre d'hectares		
				total non aménagé	Échéance de réalisation		total non aménagé	Échéance de réalisation		total non aménagé	Échéance de réalisation	
					phase 1	phase 2		phase 1	phase 2		phase 1	phase 2
Clermont Auvergne Métropole	1	Les Montels	Activités industrielles ou logistiques. Activités technologiques, équipements et services d'échelle métropolitaine qui, du fait de la nature de leur activité ou de leur emprise foncière, ne peuvent s'implanter au sein du tissu urbain.	28	28	0	28	28	0			
	2	Parc logistique		50	25	25	50	37	13	0	+12	-12
	3	Zone aéronautique		8,5	0	8,5	8,5	0	8,5			
	4	Sarliève Nord		71	30	41	59	18	41	-12	-12	0
	5	Sarliève Sud		90	45	45	90	45	45			
Riom Limagne et Volcans	6	Biopôle	45	30	15	45	30	15				
	7	Parc embranchable de Riom	151	16	135	151	16	135				
	8	Parc Européen d'Entreprises de Riom	27	27	0	27	27	0				
				470,5	201	269,5	458,5	201	257,5	-12	0	-12

- Une modification des priorités d'aménagement de certaines zones d'activités communautaires d'intérêt local (ZACIL) de Mond'Arverne Communauté qui conduit à la suppression de l'une d'entre elles (Le Dailard), pour 5,5 ha et la diminution de 6 ha potentiellement constructibles dans la ZAC des Meules.



- La redéfinition des phasages de la ZACIL Cheiractivités à Tallende. Ainsi, 6 ha de la phase 2 viennent s'ajouter aux 6 ha déjà en phase 1 et 6 ha de la phase 2 sont supprimés, au bénéfice de l'activité agricole.



Zones d'Activités Communautaires d'Intérêt Local						après modification			Evolution			
EPCI	N°	Localisation	Vocation	Nombre d'hectares			Nombre d'hectares			Nombre d'hectares		
				total non aménagé	Échéance de réalisation		total non aménagé	Échéance de réalisation		total non aménagé	Échéance de réalisation	
					phase 1	phase 2		phase 1	phase 2		phase 1	phase 2
Billom Communauté	1	ZAE de l'Angaud (Billom)	Artisanat	4	4	0	4	4	0			
	2	Les Lattes (Dallet)	Éco-activités / Industrie / Tertiaire / Artisanat	14	14	0	14	14	0			
	3	La Charreyre Basse (Pérignat-es-Allier)	Recherche / Environnement	3	0	3	3	0	3			
Clermont Auvergne Métropole	4	Zone HOE (Blanzat)	Non défini	10	0	10	10	0	10			
	5	Montels 4 (Cébazat)	Artisanat / Industrie / Logistique / Tertiaire	8	8	0	8	8	0			
	6	Gerzat sud (Gerzat)	Industrie - BTP Services entreprises	6	6	0	6	6	0			
	7	Claveloux (Clermont-Ferrand)	Services	5	5	0	5	5	0			
	8	Fontanille (Lempdes)	Artisanat / Industrie	38	38	0	38	38	0			
Mond'Arverne Communauté	9	Pra de Serre 3 - 2 ^e tranche (Veyre-Monton)	Industrie / Éco-activités / Tertiaire	13	13	0	13	13	0			
	10	Le Daillard 2 (Mirefleurs)	Artisanat	6	2	4	0	0	0	-6	-2	-4
	11	La Novialle (La Roche Blanche)	Petite industrie / Tertiaire / Artisanat	16	16	0	16	16	0			
	12	ZAC Les Meules 2 (Vic Le Comte)	Artisanat / Petite industrie	11,5	11,5	0	6	6	0	-5,5	-5,5	0
	13	ZAC Cheiractivités (Tallende)	Artisanat / Industrie / Services entreprises	18	6	12	12	12	0	-8	+6	-12
Riom Limagne et Volcans	14	St-Bonnet près Riom - Nord	Artisanat	1	1	0	1	1	0			
	15	St-Bonnet près Riom - Sud	Artisanat	1	1	0	1	1	0			
	16	Les Charmes III (Ménérol)	Artisanat	3	3	0	3	3	0			
	17	Espace Mozac nord (Mozac)	Artisanat	5	0	5	5	0	5			
	18	Pulvérières	Artisanat	6	6	0	6	6	0			
	19	Sayat	Tertiaire	4	1	3	4	1	3			
	20	ZA Bionnet-Croix des Roberts (Châtel-Guyon)	Artisanat / Industrie / Services entreprises	10	10	0	10	10	0			
	21	ZA de Champloup (Volvic)	Artisanat / Industrie	1,5	0	1,5	1,5	0	1,5			
	22	ZAE Pierre Boulanger (Martres d'Artière)	Artisanat	4	0	4	4	0	4			
	23	St Beauzire	Artisanat / Services	1	1	0	1	1	0			
	24	Ennezat - Les Champiaux	Artisanat / Services / Industrie	6,5	6,5	0	6,5	6,5	0			
	25	Ennezat - Zone Nord (Céréales)	Artisanat / Services / Industrie	5	5	0	5	5	0			
26	Lussat	Artisanat	4	4	0	4	4	0				
27	Malintrat	Artisanat	1	1	0	1	1	0				
28	Pessat-Villeneuve	Industrie Plastique	1	1	0	1	1	0				
29	Saint-Ours-les-Roches	Artisanat	0,5	0,5	0	0,5	0,5	0				
TOTAL				207	164,5	42,5	189,5	163	26,5	-17,5	-1,5	-16

En termes de bilan global des surfaces, la modification entrainera une diminution de 29,5 ha du foncier économique situé sur Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne Communauté, représentant 4% de surfaces à vocation économique autorisées sur le territoire du Grand Clermont.

Ces évolutions entraineront une modification rédactionnelle :

- du Document d'Orientations Générales, dans la partie 1 « Accentuer le développement économique » et plus particulièrement :
 - dans les tableaux des ZACIL et des PDS,
 - dans la cartographie afférente,
 - dans le corps de texte lorsque celui-ci évoque les surfaces dédiées au développement économique autorisées dans le DOG ;
- du rapport de présentation, lequel est modifié pour demeurer cohérent avec les évolutions du DOG.

Elles permettront au SCoT du Grand Clermont de rester en phase avec les évolutions des politiques locales, sans remettre en cause les grands équilibres en termes d'aménagement du territoire dont il est le garant.

Les EPCI membres du Grand Clermont, ainsi que les Personnes Publiques Associées seront destinataires du projet de modification du SCOT.

Une évaluation environnementale va être engagée avec le concours d'un prestataire spécialisé afin de compléter le dossier sur des impacts possibles du projet sur l'environnement malgré la diminution des superficies allouées au développement économique autorisées dans le SCoT du Grand Clermont.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Président à prescrire la modification n°8 du SCoT ;**
- **d'autoriser le Président à notifier cette modification auprès des Personnes Publiques Associées, à saisir le Tribunal Administratif pour la nomination d'un Commissaire enquêteur et à organiser et lancer l'enquête publique.**

ADOpte à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, jeudi 13 octobre 2022.

**Dominique ADENOT,
Président.**

